

Québec, le 11 avril 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec Qc G1R 5V7

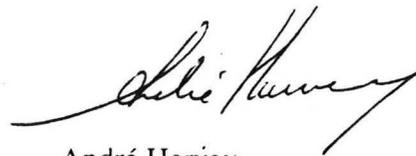
Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre une copie du compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 30 mars 2001.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président.



André Harvey

P.J.

**Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec
Dossier : 6211-10-005**

**Période d'information et de consultation publiques
du 13 février au 30 mars 2001**

*Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec* a pris fin le 30 mars 2001. Conformément au mandat qui lui a été confié le 31 janvier 2001, et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 13 février au 30 mars 2001, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

Située au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la rivière Manouane prend sa source en aval du réservoir Manouane et parcourt environ 250 km pour rejoindre la rivière Péribonka qui alimente le lac Saint-Jean. Hydro-Québec envisage de dériver une partie des eaux de cette rivière vers le réservoir Pipmuacan, en vue d'optimiser ses installations du complexe hydroélectrique Bersimis sur la rivière Betsiamites, qui rejoint le fleuve Saint-Laurent dans la région de la Côte-Nord. Rappelons que les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons examinés en audience publique par le BAPE l'automne dernier visent également l'optimisation du complexe Bersimis.

La dérivation partielle de la rivière Manouane nécessiterait la construction d'un barrage en béton au km 97, soit en aval du point de confluence de cette rivière avec la rivière du Grand Détour. Trois digues seraient également érigées dans des vallées environnantes afin de contenir les eaux du futur réservoir du Grand Détour. Les eaux détournées de la rivière Manouane seraient acheminées par un canal de dérivation d'une longueur de 7 km qui rejoindrait la rivière aux Hirondelles, un affluent du réservoir Pipmuacan.

En dérivant ainsi un débit moyen annuel de 30,3 mètres cubes par seconde (m^3/s) de la rivière Manouane vers le réservoir Pipmuacan, Hydro-Québec anticipe un gain annuel net d'énergie de 318 gigawattheures (GWh). La mise en service de ces nouvelles installations est prévue pour l'automne 2002. Les travaux s'échelonnent sur une période de 16 mois et le coût du projet est estimé à environ 52 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans son étude d'impact, Hydro-Québec a identifié trois secteurs où les milieux naturels et humains seraient principalement touchés par les répercussions du projet. Selon le promoteur, ces impacts potentiels pourraient être éliminés ou atténués par l'application des différentes mesures d'atténuation et de compensation proposées.

Dans le **secteur de la rivière Manouane**, la réduction du débit varierait de 77 % en aval du barrage à 29 % à son embouchure dans la rivière Péribonka. La réduction des niveaux d'eau et du débit occasionnerait des pertes d'habitats pour la Ouananiche et des pertes d'habitats pour l'élevage et l'alimentation des espèces comme le Grand Brochet et le Grand Corégone. Le maintien en tout temps d'un débit minimal de $3 m^3/s$ grâce à des conduites prévues dans le barrage, l'aménagement d'épis, le réaménagement et la création de frayères figurent parmi les différentes mesures proposées par Hydro-Québec afin de diminuer ces pertes.

Le **secteur du lac et de la rivière du Grand Détour** ainsi que le lac Numéro Un constitueraient la future zone ennoyée. La création du réservoir du Grand Détour inonderait environ $12 km^2$ de terres occasionnant une augmentation notable des teneurs en mercure chez les poissons piscivores. Des mesures d'atténuation sont prévues, notamment la réduction de la fréquence de consommation du poisson pêché dans ce secteur pendant une période de 15 à 20 ans et la mise en place d'un programme de gestion du risque. Le déplacement de quatre chalets serait le principal impact résiduel, alors que la navigabilité entre le barrage et le réservoir du Grand Détour et l'amélioration prévue des conditions pour la pêche sportive du Grand Brochet et du Grand Corégone représenteraient des retombées positives.

Enfin, le **lac Patrick et la rivière aux Hirondelles**, dont le débit serait augmenté, sont situés sur le trajet qui serait emprunté par les eaux dérivées vers la baie aux Hirondelles qui fait partie du réservoir Pipmuacan. Les impacts dans ce secteur sont jugés faibles selon l'étude d'Hydro-Québec, notamment ceux liés aux baisses de production appréhendées de certaines espèces de poissons, l'altération du paysage et l'accès plus difficile aux berges du lac Patrick. Par ailleurs, la présence de canaux et d'une route en bordure du canal de dérivation facilitant l'accès au secteur sont évalués positivement.

Selon Hydro-Québec, le maintien d'un débit réservé de 3 m³/s aurait un effet direct sur la rivière Péribonka où aucune modification de la production de la Ouananiche n'est appréhendée. Le promoteur mentionne également dans son étude d'impact que les inconvénients liés aux billes de bois encore présentes dans cette rivière et la modification des conditions de navigation devraient être mineurs.

Hydro-Québec prévoit un programme de surveillance qui serait effectif au cours de la période précédant les travaux et ensuite un suivi environnemental qui serait maintenu sur une période de cinq ans. Le programme servirait à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et à déterminer les rajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
17 et 20 février 2001	Le Soleil, Québec La Presse, Montréal Le Quotidien, Chicoutimi	
18 février 2001		Le Point Le Réveil L'Étoile du Lac Le Lac-Saint-Jean
20 février 2001		Journal Nouvelles/Hebdo
18 et 25 février 2001		Progrès-Dimanche

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
13 février 2001 (Début de la période d'information)	190	106	Site gouvernemental et site du BAPE
6 mars 2001 (Rappel de la séance d'information)	39 (Région Saguenay–Lac-Saint-Jean)	+ 17 détenteurs de baux de villégiature	

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale d'Alma	500, rue Collard Ouest, Alma
Bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi	555, boul. de l'Université, Chicoutimi
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh
Conseil de bande de Betsiamites	4, rue Metsseteu, Betsiamites
Bibliothèque - Université du Québec à Montréal	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, Saint-Denis, Montréal
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec
Bureau du BAPE à Montréal	2, Complexe Desjardins, tour Est, 18e étage, bureau 1817, Montréal

La séance d'information

Date :	7 mars 2001, 19 h 30
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Serge Labrecque Luce Motard
Ministère de l'Environnement :	Mireille Paul
Promoteur : Hydro-Québec	Patrick Arnaud, porte-parole Louise Émond, chargée de projet environnement Richard Primeau, ingénieur en planification
Assistance :	44 personnes et un journaliste du Quotidien

Les relations de presse et la revue de presse

Un seul journaliste représentant le journal Le Quotidien a participé à la séance d'information du 7 mars, mais la revue de presse indique que plusieurs autres médias de la région ont diffusé diverses informations concernant le projet et ses impacts de même que sur la tenue de la séance d'information du BAPE.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Bibliothèque municipale d'Alma	8	1
Bibliothèque - Université du Québec à Chicoutimi	20	0
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	1	0
Conseil de bande de Betsiamites	3	0
Bibliothèque - Université du Québec à Montréal	1	0
Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal	1	0

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Les questions soulevées par les citoyens à la séance d'information tenue à Alma le 7 mars ont porté principalement sur les variations que le projet de dérivation pourrait avoir sur **le débit et le niveau de l'eau**.

Des citoyens ont interrogé le promoteur sur les variations de débit et de niveau de l'eau à différents endroits, notamment près des réservoirs Manouane (Grand lac Manouane) et Pipmuacan. Le porte-parole du promoteur a indiqué que la réalisation du projet n'affecterait ni le débit ni la variation du niveau de l'eau en aval du réservoir Manouane. En ce qui a trait aux variations importantes (environ dix mètres) signalées au réservoir Pipmuacan, il a indiqué qu'elles étaient dues aux travaux de réfection entrepris depuis 1997 aux barrages Bersimis 1 et 2, mais que le projet de dérivation de la rivière Manouane n'affecterait pas davantage le niveau de l'eau. Il a ajouté que les œufs du Touladi, qui subissent déjà les contrecoups du marnage, ne seraient pas davantage affectés par le projet.

En ce qui concerne le lac du Grand Détour, qui deviendrait le réservoir du Grand Détour, son niveau serait élevé de 3 mètres en moyenne. Quant à la rivière aux Hirondelles, son débit moyen passerait de 1,3 à environ 32 m³/s.

Parmi les autres questions, l'une portait sur le volume d'eau total qui serait dérivé des trois rivières soit Portneuf, du Sault aux Cochons et Manouane, au total le débit moyen annuel dérivé serait de 47 m³/s. La représentante du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean a voulu connaître le diamètre des tuyaux qui seraient utilisés pour assurer le débit réservé de 3 m³/s dans la rivière Manouane. Le promoteur a indiqué qu'il y aurait deux tuyaux de 80 centimètres de diamètre. Enfin, le promoteur a informé un citoyen que le gain énergétique net généré par le projet serait de 318 millions de kilowattheures.

Au cours de la période d'information et de consultation publiques de 45 jours, d'autres citoyens ont également communiqué avec le BAPE par courrier électronique et par téléphone pour demander des précisions sur la localisation exacte des ouvrages, pour vérifier à qui seraient confiés l'aménagement des épis et des frayères prévues pour compenser les pertes d'habitats, de même que pour s'informer sur l'accès à la documentation et pour signaler le peu d'information disponible sur le site Internet du BAPE (absence de l'étude d'impact). Un autre citoyen s'est informé des modalités pour formuler une demande d'audience publique.

Enfin, dès le début de la période d'information et de consultation publiques, un citoyen a écrit au BAPE soulevant plusieurs questions : quel serait l'effet sur le niveau du lac Saint-Jean et la production d'électricité dans la région ? À quel besoin répond ce projet ? Quel sera le bénéfice direct pour les citoyens de la région ? L'inondation de 12 km² de terre aura-t-elle un effet sur la production des gaz à effet de serre ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'information à ce sujet dans la documentation ? Pour toutes ces questions, la personne concernée a été invitée d'abord à consulter l'étude d'impact rendue disponible dans sa région puis ensuite, à participer à la séance d'information pour obtenir des renseignements supplémentaires. Enfin, cette personne et un autre citoyen ont donné leur avis sur la nécessité d'une audience publique concernant ce projet et sur la tenue des séances publiques.

Québec, le 6 avril 2001

Serge Labrecque, agent d'information, chargé de dossier
En collaboration avec Luce Motard